



2011 : Licences & Affiliation à la Fédération (FFBS)

Le site Web de notre Fédération mère contient tout ce qu'il vous faut savoir au sujet des licences. Ce document ne se présente pas en substitut – c'est juste pour vous en fournir un sommaire et vous guider.

Pour les détails des catégories d'âge et comment traiter vos licences par le moyen du logiciel iClub, aller sur <http://www.ffbsc.org/edit.asp?typ=6> et choisir la Section 15.

La bonne nouvelle pour 2011, c'est que le montant des licences n'a pas bougé – au moins pour le cricket.

C'est grâce à un lobbying réussi de la part de France Cricket que vous éviterez les hausses imposées à nos confrères les baseballeurs et softballeurs.

Le coût de l'assurance des individus auprès de la FFBS reste inchangé à €5 par personne ; la cotisation du club n'a pas changé (à €175).

Quelques mots au sujet de cette cotisation de €175.

Elle expire à minuit le 31 décembre. Aussi, à partir du 1^{er} janvier, la couverture importante qu'elle apporte au club (Responsabilité civile, Protection juridique) prend fin. Or, en attendant le paiement de votre cotisation pour l'année 2011, aucune activité du club – y compris des manifestations sociales – n'est assurée.

La FFBS essaie de vous « aider », en insistant que les clubs cotisent avant le 15 janvier !

N'oubliez pas que sans avoir cotisé à la FFBS, aucun club n'a le droit de participer aux compétitions organisées par France Cricket ou par une association régionale quelconque.

La cotisation, c'est donc la première étape du renouvellement annuel. L'autre obligation de la part de tout club affilié est de s'assurer d'au moins 12 licences « compétition » ou d'au moins 21 « loisir ». Toutefois, le choix de licences « loisir » me laisse perplexe, car elles coûtent plus cher que la variété « compétition », et un certificat médical reste obligatoire.....

Quant aux licences elles-mêmes, quelques notes :

1. Tout membre actif de votre club doit être licencié auprès de la FFBS. Les joueurs, cela va sans dire, mais également les arbitres et les dirigeants (président, secrétaire, trésorier – les personnes physiques).
2. Les joueurs et les arbitres : tous doivent produire un certificat médical valable avant d'être licencié par un club. Même pour les matchs amicaux d'avant-saison. Et - très important - ce certificat doit dater de moins d'un an lors de tout match de compétition : c'est-à-dire pas question d'arriver en finale de la ligue avec un certificat périmé de plus d'un an!
3. Quant à l'assurance : passé le 31 décembre 2010 l'assurance fédérale pour les licenciés de 2010 devient caduque et ne vaut rien.

4. Certains jeunes qui auront moins de 20 ans au cours de 2011 pourraient prétendre à jouer dans les matchs de compétitions adultes (Super Ligue, Ligue Nationale, ligues et coupes régionale, Indoor-FC). Pour cela, il faut des surclassements, dont la procédure est rigoureusement définie et administrée, y compris sur le terrain. Un document à ce sujet sera prochainement sur ce site de France Cricket.

5. Le « guichet » pour la prise de nouvelles licences est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2010. Ces licences nouvelles, saisies en 2010, restent valable jusqu'au 31 décembre 2011.

6. Le renouvellement de licences de 2010 a également commencé le 1^{er} décembre 2010.

Dans le passé, le prix d'un renouvellement augmentait de 10% à partir du 1^{er} février.

Cependant, en 2011, cette hausse sera repoussée au 15 mars – uniquement pour le cricket.

Encore du bon lobbying de la part de France Cricket, qui a finalement su persuader la FFBS que notre sport est un sport d'été dont les compétitions ne débutent qu'en avril.

Pourtant, vous devriez penser à renouveler vos licences même avant le 15 mars, car :

a) **En ce qui concerne les ligues organisées par France Cricket, le 11 mars 2011 est la date limite pour la présentation d'une liste de joueurs licenciés.**

b) Pour jouer en match amical d'avant-saison, il faut être licencié.

Un dernier mot sur la prise de licences :

Un club qui s'inscrit au système de prélèvement avec la FFBS bénéficie d'une gestion de licences qui est beaucoup fiable. Car le prélèvement élimine tout souci sur l'envoi et la réception des chèques. Mieux, vous aurez l'assurance qu'une licence prise à la dernière minute avant un match sera présente sur la team liste tirée d'iClub.

Le formulaire se trouve dans la même section Licences sur le site Web de la FFBS (voir ci-dessus). Il faut compter 15 jours pour que la FFBS fasse le nécessaire, mais une fois en vigueur vous n'avez rien à faire sauf si vous voulez mandater à votre banque de le suspendre momentanément ou de résilier.

Document préparé par

Peter Townsend, Secrétaire Général.

Décembre 2010.

The Web site of our parent Federation contains all you need to know about licences.

This document is not intended in any way to replace what you will find there – just to present a summary and offer some guidance.

For details on the age groups and how to process licences via the iClub software, go to

<http://www.ffbsc.org/edit.asp?typ=6> and scroll down to section 15.

The good news for 2011 is that licence fees remain unchanged – for cricket.

France Cricket did some successful lobbying to avoid the sizable increases which now face our baseball and softball colleagues.

The cost of insuring individuals with the FFBS has not changed (still at €4 per person); nor has the annual affiliation fee ("cotisation") for each club (€175).

A few words on the club cotisation of €175.

This annual fee expires at midnight on 31st December. Thus, as from 1st January, the valuable insurance cover it supplies to clubs (Responsabilité civile and Protection juridique) expires. So, until you renew, any activities undertaken by the club – even social events – are not insured.

And in its own sweet way the FFBS tries to help you in this..... by insisting (it's in the rule book) that clubs renew their cotisation by 15th January.

Remember that clubs have to renew their membership of the FFBS every year – without it, you cannot take enter any competitions organised by France Cricket or by a regional body.

Paying the cotisation is the first part of the annual process of renewal. The other part of a club's obligations is to make sure that it has the necessary number of licences on board: either a minimum of 12 competitive licences, or a minimum of 21 non-competitive licences (although why any club would go for non-competitive licences is a mystery since they are more expensive than the competitive variety and they too require a medical certificate!).

And as for those licences.....

1. Please remember that all active members of your club must be licenced *and* insured. That means players, of course, but also club officials (president, secretary, treasurer) – and umpires.
2. Players and umpires must have a current medical certificate before being licenced – even for pre-season friendlies. And, most important: “current” means being less than a year old whenever playing in a competitive match – so, no question of playing in the final of the Ligue with a certificate already more than one year old!
3. Do not think that a licence and insurance can wait until the first outdoor match of season 2011: after 31st December 2010, the federal insurance cover for your players comes to a stop.
4. Certain younger players under the age of 20 in 2011 may be eligible to play in adult competitive matches (Super Ligue, Nationale, Regional Leagues and Cups, Indoor). There is a very strictly defined and controlled procedure for getting this approval. Please refer to the separate document for “Surclassements”.
5. Taking out licences for new members has been possible since 1st September 2010. First-time licences taken out in 2010 are valid through to end-2011.
6. Renewal of existing licences started as from 1st December 2010. In the past, the cost of a renewal has increased by 10% from 1st February. However, starting in 2011 this date will slip to 15th March – for cricket. This is again the result of successful lobbying by France Cricket, to get the FFBS to recognise that cricket is essentially an outdoor summer sport, with the league competitions not starting until April.

However, there are still good reasons for licences to be renewed even before 15th March:

- a) **In order to qualify to play in FC official league matches, the players in the club squads must be identified *and* licenced *not later than* 11th March 2011.**
- b) Taking part in pre-season friendlies means being licenced (and insured)!

Finally, the clubs which have subscribed to the **direct-debit** (*‘prélèvement’*) facility will vouch for the fact that it makes the management of licences so much easier. It eliminates all of the question marks about whether a cheque has arrived at the FFBS and whether it has been processed. And it gives you the assurance that a licence taken out at the last minute will show up on the official iClub listing for your very next match.

The form you need is in the same Licences section on the FFBS Web site (see above). Allow two weeks for the FFBS to put it into effect. Once implemented, it will run until you stop it – and you can ask your bank to suspend it whenever you need to.

Document prepared by
Peter Townsend, Secretary-General.
December 2010.